



snalc

de l'école au supérieur

**QUATRE ANS
POUR VOUS
REPRÉSENTER**

— DOSSIER —
CONDITIONS DE TRAVAIL
À VOUS DE JOUER !



QUINZAINE UNIVERSITAIRE

LA REVUE MENSUELLE DU SNALC
#1471- DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE

4 VIE SYNDICALE

- 4 ► Merci à vous !
- 5 ► Le SNALC en progression renforce sa représentativité

6 DOSSIER DU MOIS

- 6 ► L'humain avant tout
- 7 ► Prise en compte du handicap dans l'Éducation nationale : une enquête édifiante
 - Souffrance au travail : ne scions pas les branches sur lesquelles l'école est assise
- 8 ► Tension, relation et communication dans l'Éducation nationale
 - Halte à la peur
- 9 ► Question de rôles : devenez acteurs
 - Le SNALC a produit de nombreux outils au service de vos conditions de travail

10 SYSTÈME ÉDUCATIF

- 10 ► Trop de priorités tuent les priorités
 - Lycée et mathématiques : à forces de rustines...
- 11 ► Compétences numériques au lycée : t'as fait ton PIX ?
 - École inclusive : bilan et perspectives
- 12 ► EPS : « Il ne faut pas politiser le sport »
 - Réforme de la voie professionnelle

13 CONDITIONS DE TRAVAIL

- 13 ► Circulaire laïcité : une « extension du domaine de la lutte » ?
 - « Effort massif de purification de l'air dans nos écoles » : du vent !

14 LES PERSONNELS

- 14 ► Innovation : le ministère n'a honte de rien
 - Revalorisation des enseignants, CPE, PSY-EN : concertation 2023
 - N'ajoutez pas l'insulte...
- 15 ► Enquête à L'UPEC : une promotion locale non transparente et non méritocratique
 - Ne l'oubliez pas !
- 16 ► Titularisation des AESH : le ministre dérape
 - Professeurs des écoles stagiaires : on abuse et on désabuse.
- 17 ► L'alignement des retraites du public sur celles du privé
 - Temps partiel ou temps complet pour créer une micro-entreprise ?

18 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADEMIQUES

19 BULLETIN D'ADHÉSION



snalc.fr

SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75 421 PARIS CEDEX 09

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux...):
snalc.fr, bouton « CONTACT »

Directeur de la publication et Responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**
Tél : 06.16.33.48.82 - quinzaine@snalc.fr
Mise en page : **ORA**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beauregard s.a.** (61),
labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2022
CP 1025 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

ACTUALITÉ

INFO À LA UNE

FAITES DES ÉCONOMIES AVEC AVANTAGES-SNALC

Depuis 2014, le SNALC développe des partenariats avec des enseignes locales et nationales pour vous faire profiter de **réductions sur vos loisirs, vos achats, vos vacances...**

Le Puy du Fou, Disneyland, Jeff de Bruges, Wonderbox, Pierre & Vacances, MisterFly et tant d'autres nous font confiance pour vous proposer leurs produits et leurs services à des tarifs préférentiels.

AVANTAGES-SNALC, C'EST :

- + de 70 partenaires.
- 4 catégories : CADEAUX – SORTIES – VACANCES – QUOTIDIEN.
- Des remises de 5 à 70 %.

Retrouvez tous nos partenaires sur **le site du SNALC** : (<https://snalc.fr/avantages-snalc/>).

Et abonnez-vous à notre page FACEBOOK pour découvrir nos partenaires et ne rien manquer de leurs offres éphémères. Une mine de bonnes idées (et leurs remises) avant Noël !

<https://www.facebook.com/Avantages-Snalc-584379522059991>

Avantages snalc

Cadeaux Chocolats, parfums, bagages, épicerie...	Sorties Culture, musées, spectacles, loisirs...	Vacances Séjours, croisières, locations, hôtels...	Quotidien Transports, enfants, optique, santé, fitness...
--	---	--	---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉNERGIE : L'ÉCOLE N'EST PAS FACULTATIVE

Le **SNALC** marque sa forte inquiétude sur le traitement réservé aux établissements scolaires dans le cadre de la politique énergétique menée cet hiver.

Le **SNALC** indique qu'aucun échange concret n'a eu lieu jusqu'à présent au ministère de l'Éducation nationale sur le sujet.

Le **SNALC** rappelle que l'École n'est pas facultative, et que les premières mesures évoquées (pas de cours le matin en cas de délestage) seront difficiles voire impossibles à mettre en place.

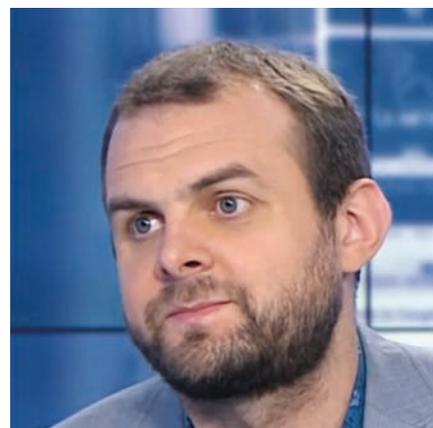
Pour le **SNALC**, l'École est une priorité qui ne se discute pas. Il demande donc que le schéma prévu par l'État et les collectivités

locales permettent le maintien de tous les cours, dans des conditions de travail correctes. Il s'opposera à toute mise en place d'une « continuité pédagogique » à distance, qui n'est pas l'École, et qui n'a pas de base juridique.

Le **SNALC** demande enfin que les organisations représentatives des personnels de l'Éducation nationale soient dès à présents associées à la réflexion d'ensemble, et que des choix soient faits à tous les niveaux pour chauffer correctement nos établissements. ■

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC
Paris, le 1^{er} décembre 2022

QUATRE ANS POUR VOUS REPRÉSENTER



Avant toute chose, merci !
 Merci à l'ensemble des personnels qui ont soutenu le SNALC lors de ces élections professionnelles. Malgré les problèmes techniques, malgré l'interface pénible, vous avez permis au SNALC d'accroître sa représentativité. Bien que la participation générale soit en baisse, le SNALC progresse en pourcentage et en nombre de voix, alors même qu'il se présentait pour la première fois sous son seul logo, sans alliance, sans affiliation. Le SNALC n'a jamais été aussi fort.

Vous nous donnez ainsi mandat pour continuer de représenter tous les personnels au ministère, pour siéger au Comité ministériel, pour participer à toutes les discussions, toutes les négociations. Cette représentativité fait que dans toutes les académies, sur tout le territoire, le SNALC peut poser des préavis de grève, faire des heures d'information syndicale dans le second degré et des réunions d'information syndicale dans le premier degré.

La confiance que vous nous témoignez nous oblige. Durant les quatre prochaines années, nous serons à votre écoute, non seulement pour vous apporter une aide individuelle, mais également pour prendre des positions fondées sur vos attentes et vos revendications.

Au nom du SNALC, je prends l'engagement de défendre nos rémunérations, nos conditions de travail, notre système éducatif et nos retraites. Nous lutterons pour obtenir un rattrapage salarial pour tous. Nous nous battons s'il le faut sur la future réforme du collège et continuerons le combat sur celle de la voie professionnelle. Nous n'abandonnerons pas sur le dossier du lycée général et technologique, sur celui des classes préparatoires, sur celui des PIAL et du statut des AESH. Nous poursuivrons nos interpellations sur l'école inclusive au rabais que nous subissons. Nous veillerons sur la charge de travail tant des directeurs d'école que des adjoints, ces derniers n'ayant pas à subir un échelon hiérarchique supplémentaire. Plus que jamais, nous porterons votre voix dans les médias, afin que l'opinion publique soit avec nous, pour faire enfin pencher la balance de votre côté.

Cette victoire, c'est celle d'un syndicalisme indépendant, professionnel, proche du terrain, qui dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit.

Cette victoire, c'est la vôtre. ■

*Le président national, **Jean-Rémi GIRARD**,
 Paris, le 13 décembre 2022*

snalc

de l'école au supérieur

“ **MERCI À VOUS**

Qui avez **voté et appelé à voter pour le SNALC,**

**Merci à vous qui avez permis au SNALC
de présenter ses listes,**

Merci d'avoir fait le choix de l'indépendance,

Merci de votre fidélité au SNALC,

Merci de votre adhésion.

**Mille fois merci
de votre indispensable soutien.** ”

***Nous vous souhaitons
d'excellentes fêtes
de fin d'année.***



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

LE SNALC EN PROGRESSION RENFORCE SA REPRÉSENTATIVITÉ

Avec un siège au comité social d'administration ministériel, le SNALC est un syndicat représentatif pour tous les personnels de l'Éducation nationale :

- ▶ enseignants, d'éducation, d'accompagnement, administratifs, de santé, sociaux, techniques...
- ▶ dans le premier degré, dans le second degré, dans le supérieur,
- ▶ partout en France métropolitaine, en outre-mer et à l'étranger.

Un double succès...

Pour la première fois, le SNALC se présentait seul aux élections professionnelles : sans alliance, sans fédération.

Ne comptant que sur ses propres électeurs, le SNALC a non seulement conservé son siège au CSA ministériel (ex-CTM) mais a encore augmenté son nombre de voix malgré la baisse de la participation (39,8%, contre 42,6% en 2018) pour atteindre un score électoral inédit.

Élections 2018		Élections 2022	
Syndicats représentatifs	Nombre de voix	Syndicats représentatifs	Nombre de voix
SNALC + SNE	24 817	SNALC	25105
FSU	143 743	FSU	137580
UNSA	88 936	UNSA	78289
FO	56 242	FO	56778
SGEN-CFDT	34 593	SGEN-CFDT	31533
CGT	25 265	CGT	26843
		SUD	20553

... à l'image d'une progression constante

Le nombre des adhérents du SNALC a sans cesse augmenté, dépassant chaque année des records historiques. C'est forts de la confiance accordée par nos adhérents et électeurs que nous continuerons, au nom du SNALC, à défendre les droits, les rémunérations et les conditions de travail de chacun, de l'école au supérieur, partout en France métropolitaine, en outre-mer et à l'étranger.



CONDITIONS DE TRAVAIL : À VOUS DE JOUER !

Dossier coordonné par **Maxime REPERT**, secrétaire national aux conditions de travail et au climat scolaire. Avec la contribution d'**Elise BOZEC**, responsable nationale SNALC du pôle Santé-Handicap ; **Laurine MONDON**, sophrologue Mobi-SNALC ; **Cécile DIENER-FROELICHER**, responsable nationale SNALC des lettres classiques ; **Luc PAVAN** référent bien-être au SNALC de Champagne

L'HUMAIN AVANT TOUT

La création d'un secrétariat national aux conditions de travail ainsi que celle d'un pôle santé au sein du SNALC témoignent de l'attachement que nous portons à l'humain. C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons lancé une enquête sur la prise en compte du handicap dans l'Éducation nationale, ce qui a retenu l'attention du Ministère.

Il faut bien prendre conscience que le mal-être qui gangrène notre Institution touche tous les métiers, toutes les dis-

ciplines à l'image de ce qui se passe en Lettres classiques. En cela, il ne faut pas céder à la division mais miser sur la solidarité. Les relations dans l'Éducation nationale sont parfois synonymes de tensions. Dans tous les cas, et à tous les niveaux, il convient de ne pas rester dans l'isolement, l'infantilisation et la culpabilisation dans laquelle vous enferme le système (et qui ne se remettra d'ailleurs jamais en cause).

Pour cela, il faut adopter une posture qui vous protégera davantage des risques psycho-sociaux et autres tensions du quotidien : perception du métier, application de votre droit à la déconnexion pour protéger votre vie privée... Il faut savoir parfois désacraliser le mé-

tier pour vous pouvoir se protéger des effets des réformes mais aussi de la perte de considération (et de sens) qui le frappent. Vous n'êtes pas les responsables de cette dégradation de nos conditions de travail.

Enfin vous pouvez naturellement compter sur nos équipes et les outils que nous mettons en place comme le mémorandum sur la souffrance des personnels, Mobi-SNALC ou la protection juridique pénale via la GMF. Ne soyez plus spectateurs mais devenez acteurs de votre quotidien. Ne soyez pas fatalistes.

Car l'humain demeure notre préoccupation première, il faut réagir. Seul je subis, avec le SNALC je réagis. ■

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP DANS L'ÉDUCATION NATIONALE : UNE ENQUÊTE ÉDIFIANTE

Réalisée auprès de l'ensemble des personnels, cette enquête a suscité un réel intérêt auprès des concernés, qui s'est traduit tant par le nombre important de répondants (3101) que par celui des témoignages et demandes d'aide ou de renseignements que nous avons reçus ensuite. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui y ont répondu, nous permettant de dresser un tableau très précis de la manière dont les personnels handicapés sont pris en charge dans notre ministère.

Ainsi, la situation des personnels possédant une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) se révèle malheureusement sur presque tous les points aussi difficile que nous le soupçonnions.

Au risque de briser le suspense, citons dès à présent la réponse sans appel à notre dernière question : près de 75 % des répondants estiment ne pas être accompagnés efficacement par notre institution. Le sentiment le plus communément partagé par ces derniers est celui de devoir en per-

manence se battre pour connaître et faire reconnaître ses droits : les interlocuteurs dans les académies (correspondants handicap, médecins du travail) sont trop peu disponibles et les informations difficilement accessibles dans les services et les établissements. Comment expliquer que notre institution, qui promeut haut et fort pour les élèves le droit à l'inclusion, ne remplisse pas ses devoirs d'employeur envers ses personnels ? C'est d'autant plus choquant quand il s'agit justement de ceux qui sont chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les AESH !

Les résultats détaillés de l'enquête du SNALC sur la prise en charge du handicap dans l'Éducation nationale sont sur notre site :
<https://snalc.fr/la-prise-en-compte-du-handicap-dans-len-enquete-du-snalc>



Ces résultats ont été envoyés au ministère, et une audience a été accordée au SNALC. Jean-Rémi Girard, notre président national y participera en personne. Nous vous ferons part dans un prochain article de la teneur des échanges et des réponses apportées par l'administration aux questions et revendications légitimes suscitées par cette enquête.

Pour contacter le pôle santé du SNALC : CLM.CLD.RQTH@snalc.fr

Consultez aussi notre rubrique dédiée : snalc.fr > Conditions de travail > Pôle Santé-Handicap. ■

SOUFFRANCE AU TRAVAIL : NE SCIONS PAS LES BRANCHES SUR LESQUELLES L'ÉCOLE EST ASSISE

Depuis les dernières réformes du collège et du lycée, le sort réservé aux options et langues vivantes minoritaires révèle une gestion purement économique de l'EN, qui engendre isolement et souffrance de ces enseignants.

Les langues vivantes rares (allemand, italien) ont souvent de petits effectifs : les chefs d'établissement opèrent alors des regroupements de niveaux pour récupérer quelques heures de la dotation horaire globale (DHG), ce qui engendre des services partagés sur 2 voire 3 établissements.

Concernant les options (LCA, LCE, LVR, LV3, arts), la réforme du lycée a étendu ce que le collège avait subi en 2016 : la fin du fléchage des heures et la répartition de l'enveloppe commune des heures

« de marge », mettant en concurrence les options et les ½ groupes nécessaires aux bonnes conditions d'enseignement d'autres disciplines. Là aussi, les CDE tentent de rogner sur les horaires des options et de faire des regroupements de niveaux, voire de les supprimer.

Ainsi, la gestion des options et des groupes, en collège comme en lycée, s'apparente tous les ans à des «Hunger Games» de la DHG ! Voilà à quoi nous en sommes réduits par l'administration de l'Éducation nationale ! Tenter d'éliminer ses collègues devenus des adversaires pour récupérer leurs heures !

Or, il faut se rappeler que tout cela est uniquement la faute des réformes successives qui ont fait fondre les heures disciplinaires

et les DHG, et mis fin au fléchage des options dans un but purement économique.

Les professeurs de lettres classiques, par exemple, enseignent aussi le français avec des horaires indigents, et doivent eux-mêmes choisir entre ½ groupes en français et option LCA. Quant aux options artistiques, les collègues ne pourront tout simplement plus obtenir de poste en lycée si elles disparaissent.

Toute cette concurrence entre disciplines entraîne de la souffrance pour tous les collègues.

Mais souvenons-nous : quel est le but des options et d'une offre diversifiée en langues vivantes ? La richesse culturelle des futurs citoyens que nous formons ! Il faut garder en tête collectivement une vision humaniste de l'école contre la gestion économique de l'Éducation nationale. La solidarité collective doit s'opposer à la solitude du professeur, pour de meilleures conditions de travail pour tous. ■



TENSION, RELATION ET COMMUNICATION DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Le 18 novembre dernier s'est tenu à Troyes un colloque « relation et communication au sein de l'Éducation nationale ». Ce fut l'occasion pour le SNALC de Champagne-Ardenne de présenter les résultats de l'enquête de victimation 2022 de l'Autonome de solidarité et de proposer des pistes de réflexion.

En effet, le constat est sans appel puisque 40% des répondants dénoncent un manque de solidarité et des tensions dans

les équipes, 50% constatent des difficultés dans la relation personnel-chef d'établissement et 80% des répondants s'estiment méprisés par la haute hiérarchie et ont une évaluation majoritairement négative des réformes récentes. « Le Monde » décrit même dans son édition du 18 octobre un problème « systémique » en raison de la massivité de ces résultats.

Face à ce constat, le SNALC ne cessera jamais de dénoncer la réformite incessante et le lot de déstabilisations, de souffrances et

de burn-out générés au sein des équipes.

Si l'on se réfère à l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), « Manager le travail, c'est s'adapter et négocier la prescription au quotidien ». Il s'agit donc d'adapter les changements au contexte local en ouvrant un dialogue où l'expertise de chacun doit avoir sa place afin de redonner du sens à notre mission, ce qui reste une demande forte et constante du SNALC.

Est-il normal qu'une écrasante majorité de collègues soient en difficulté avec le calendrier actuel des épreuves du baccalauréat ?

Est-il normal que la plupart des changements soient conduits sans apparente prise en compte des risques psycho-sociaux qu'ils sont susceptibles d'engendrer ? Ce problème n'est malheureusement pas nouveau car le médiateur de l'Éducation nationale le soulignait déjà en 2015 « la bienveillance que l'école doit à ses élèves, elle la doit aussi à ses agents ».

Le SNALC demande donc à l'administration un management plus respectueux des personnels, une conduite vertueuse et réfléchie des changements, et ceci à tous les niveaux afin de restaurer une bonne qualité de relation entre agents de l'Éducation nationale. C'est la base d'un travail d'équipe de qualité. ■

HALTE À LA PEUR

Le contexte actuel avec ses multiples crises ainsi que notre environnement professionnel qui se délite au fil des ans n'incitent pas franchement à positiver. Au contraire, le moral des français est en berne et celui des enseignants particulièrement. Et si nous essayions de ne pas nous laisser gagner par la morosité ? Si nous cessions de nous concentrer sur le négatif ?

Ce qui ne va pas dans notre métier, on le sait : des salaires trop bas, une non-reconnaissance de notre hiérarchie, des parents, de la société en règle générale, un manque de respect de la part des élèves, une perte de sens constante, une baisse du niveau, des conditions de travail qui se dégradent... On pourrait continuer longtemps. Il est important, face à cette situation, que les personnels arrêtent de subir, arrêtent d'avoir peur.

La peur, par exemple, de contredire sa

hiérarchie à cause notamment d'un rendez-vous de carrière. Celle de se mettre en arrêt pour raison santé car on ne veut pas pénaliser ses élèves et compromettre leurs réussites scolaires. Ou alors, plus généralement, la peur de ne pas être bien vu par l'inspection, les parents, les élèves, les pairs...

La peur de ne pas bien faire son métier en somme.

Il faut dire stop à cela. Vous êtes des professionnels, vous avez toute légitimité à faire votre métier. Ayez confiance en vous.

Non vous ne risquez rien parce que vous aurez refusé telle tâche qui ne s'inscrit pas dans vos obligations de service ou parce que vous aurez refusé de prendre 4 HSA.

Vous n'allez pas mettre en péril l'avenir de vos élèves parce que vous devez vous mettre en arrêt 15 jours pour raison de santé.

C'est l'isolement, la culpabilisation et l'infantilisation qui sont responsables de ce sentiment le plus souvent.

Gardons notre esprit critique car il est essentiel de faire la part des choses. Et si vous n'osez pas ou si vous avez besoin de conseils, n'oubliez pas que vous pouvez compter sur le SNALC pour vous épauler. Car nous avons confiance en vous. ■



QUESTION DE RÔLES : DEVENEZ ACTEURS

Le SNALC endosse plusieurs rôles :

- ▶ lanceur d'alertes ;
- ▶ force de propositions et revendications ;
- ▶ conseil et accompagnement dans vos démarches ;
- ▶ défenseur de vos droits.

Ce dernier point est très important et est porteur d'une évidence : le rôle que vous avez à jouer.

Nous ne parlons pas ici d'adhésion ou de vote à des élections, même si ces soutiens-là sont fondamentaux pour la force de votre syndicat car ils vous permettent d'être actifs et de nous donner une légitimité indispensable.

Apprendre ses droits, c'est parfois savoir dire non ; faire respecter son droit à la décon-

nexion ; refuser des tâches non obligatoires... Pour ces différentes attitudes, le SNALC saura vous conseiller et vous accompagner.

En affirmant vos droits, vous vous affirmez face à votre hiérarchie, face aux collègues, face aux parents et face aux élèves : en imposant le respect de vos droits, vous imposez le respect de votre personne.

Car cette affirmation de soi au travail est avant tout une question de respect. Votre rôle n'est pas de subir ou d'observer, mais véritablement de vous affirmer pour mieux vous protéger.

Cela ne sera pas naturel ni évident pour certains, mais c'est à la portée de chacun d'entre nous. Par nos articles, nos congrès et les réunions



que nous organisons, les conseils de nos sections académiques, vous aurez l'occasion de sortir de cette passivité, de vous protéger mieux et de devenir ainsi plus sereins. ■



LES OUTILS DU SNALC AU SERVICE DE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL :

- ▶ **Mobi-SNALC** : conseils en mobilité, suivi en coaching et sophrologie, gratuit pour nos adhérents, pour gagner un peu de sérénité dans son métier et de lisibilité dans sa mobilité fonctionnelle — <https://snalc.fr/mobi-snalc/>
- ▶ **Mémoire sur la souffrance des personnels** : première synthèse réalisée par un syndicat sur les phénomènes qui altèrent de plus en plus le quotidien des personnels — <https://snalc.fr/souffrance-au-travail-memorandum/>
- ▶ **Protection juridique pénale de la GMF** incluse dans la cotisation de chaque adhérent pour les incidents survenus dans le cadre professionnel (partenariat depuis 16 ans avec la GMF) — <https://snalc.fr/gmf-protection-juridique/>
- ▶ **10 recommandations pour être plus fort au travail** : autant d'erreurs à ne pas commettre, de conseils à appliquer, de pièges à repérer. <https://snalc.fr/10-recommandations-pour-etre-plus-fort-au-travail/>
- ▶ **Réseaux sociaux #MieuxVautPrevenir** : conseils et de bonnes pratiques pour prévenir les risques et dérives et conduites à tenir en cas d'incidents — <https://snalc.fr/reseaux-sociaux/>
- ▶ **Dossier « Protection des personnels »** contre les risques auquel nous exposent nos métiers, de l'incivilité devenue ordinaire à l'acte d'une violence inouïe — <https://snalc.fr/la-protection-des-personnels/>. ■

TROP DE PRIORITÉS TUENT LES PRIORITÉS

Par **Sébastien VIELLE**, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

Pour le ministère, la réconciliation des élèves avec les mathématiques doit devenir une priorité. Le SNALC est favorable aux mathématiques, mais il y a déjà tellement de priorités que le discours devient inaudible.

Dans le premier degré, il s'est récemment agi de mettre l'accent sur les fondamentaux, c'est-à-dire sur le français et les mathématiques. Un grand plan de formation a donc été mis en place pour améliorer la maîtrise des collègues dans ces deux domaines.

Or, dans le nouveau plan national de formation (PNF), au **plan Français** et au **plan Mathématiques** vient s'ajouter un plan Sciences, faisant donc de cet enseignement une troisième priorité.

Cela ne s'arrête pas là. Le ministère s'est rendu compte que les jeunes français sont de plus en plus sédentaires ; et la pratique physique deviens... une priorité.

Que se passera-t-il lorsqu'on se rendra compte que beau-

coup de jeunes sont de moins en moins capables de situer des repères géographiques ? Ou qu'ils ignorent des éléments historiques importants ?

On pourrait étendre ce raisonnement aux autres enseignements dispensés en primaire, mais élargissons notre réflexion au système dans son ensemble. Lorsque les nouveaux programmes du lycée ont été rédigés, deux préoccupations majeures chatouillaient l'occiput des concepteurs : le **vivre-ensemble** et le **numérique**. Ces deux notions ont donc été mises en avant dans

l'immense majorité des programmes.

Par la suite, par un tardif éveil des consciences, une préoccupation climatique majeure a vu le jour. De la maternelle à la terminale, les programmes ont donc été modifiés pour faire du **développement durable** un thème central, ou — osons le terme — une priorité.

Le SNALC n'a évidemment rien contre les mathématiques, le français, les sciences, l'EPS, le vivre-ensemble, le numérique — quoique — ni l'environnement. Mais, pour notre syndicat, l'école est faite pour préparer l'**à venir**, pas pour varier dans une perpétuelle urgence au gré des thèmes émergeant dans la société.

Il conviendrait donc de concevoir une architecture et des programmes plus durables, visant à instruire et élever, dans le meilleur sens du terme, les citoyens de demain. ■



LYCÉE ET MATHÉMATIQUES : À FORCE DE RUSTINES...

Par **Sébastien VIELLE**, secrétaire national du SNALC, chargé de la pédagogie

Le SNALC prend note de la généralisation de l'heure et demie supplémentaire de mathématiques à tous les élèves de première générale.

Tous ? Non. Cette extension du domaine des mathématiques ne touchera pas ceux qui ont pris la spécialité. Au vu de l'architecture complexe des programmes et de l'articulation première-terminale, c'est probablement plus prudent. Le SNALC a demandé que les

heures destinées à cet enseignement soient abondées en plus de la dotation horaire, sur la base du nombre de groupes jugé nécessaire par le lycée pour enseigner dans de bonnes conditions.

L'idée du ministère semble toujours être de permettre à tous de prendre l'option mathématiques complémentaires en terminale, même si cela signifie que des élèves ayant abandonné une spécialité de quatre heures y

côtoieront d'autres n'ayant eu qu'une heure et demie d'un programme très allégé. Le SNALC maintient que tout concourt à diminuer le niveau d'exigence attendu.

Pour le SNALC, cette mesure n'est qu'une rustine de plus appliquée à une structure qui, dès le départ, ne tenait pas l'eau. Et le ministère peut rustiner à bâbord ou écoper à tribord, rien n'y fait. Les professeurs comme les élèves et les parents sont de plus en plus conscients d'être fort mal embarqués.

Le SNALC ne peut qu'exhorter le ministère à entendre les propositions de bon sens qui permettraient de remettre le lycée à flot, et à s'appuyer sur notre enquête qui pointe les problèmes de fond, comme le contrôle continu ou la spécialité abandonnée. ■



© iStock - Gimet Delgado

COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AU LYCÉE : T'AS FAIT TON PIX ?

Par **Sylvie CHIARIGLIONE**, membre du Bureau national

La Certification PIX, reconnue dans les parcours post-bac et le monde professionnel, délivre une attestation en terminale qui valide le niveau de compétences numériques des élèves acquis pendant leur scolarité. Elle se travaille dans chaque discipline et en autonomie. Le test est adapté à la progression de chacun. Le palier atteint ne conditionne l'obtention d'aucun diplôme.

Si l'on peut reconnaître la volonté institutionnelle d'offrir aux élèves un cadrage formateur au numérique, cette bonne intention ne vaut pas le temps qu'on y passe sur le terrain.

La passation de PIX au lycée intervient dans un contexte pédagogique déjà très chargé en termes d'attendus disciplinaires. Les élèves de 2^{de} peuvent trouver un créneau favorable à la pratique numérique grâce à leur cours de SNT, bien que ce ne soit en rien une obligation pour l'enseignant de travailler sur la plateforme.

Au-delà, l'entraînement aux compétences devient très aléatoire selon les séries, les enseignements et les pédagogies pratiquées. S'il est entendu que les exercices proposés dans PIX n'ont pas à être intégrés aux progressions disciplinaires, il n'en reste pas moins que bon nombre d'entre eux sont parfois carrément absents des pratiques de classe sans que l'enseignant soit à mettre en cause. Ainsi, les élèves,

se débrouillent comme ils le peuvent pour valider leurs niveaux. Les parcours de rentrée ne sont heureusement pas inaccessibles et obtiennent souvent l'adhésion de tous. Ceci permet de fait, d'anticiper une potentielle réussite du niveau atteint en terminale lors de la passation officielle.

L'informatique ayant aussi les inconvénients de ses avantages, les compétences visées partent dans tous les sens. Le numérique couvrant de vastes champs conceptuels, les thématiques sont diverses et variées.

Il est aussi bien délicat de trouver le juste milieu pour un élève entre le minimum à atteindre et les attendus du parcours post-bac visé. Aller au-delà de ses compétences réelles présente aussi un risque: celui d'échouer le jour de la passation officielle de la certification.

Bref PIX, ce n'est pas du gâteau, mais plutôt une cerise sur le gloubiboulga ambiant! ■

ÉCOLE INCLUSIVE : BILAN ET PERSPECTIVES

Par **Danielle ARNAUD**,
secrétaire nationale du SNALC chargée des contractuels

Le 25 octobre dernier, le SNALC a été reçu en audience¹ au ministère pour un bilan sur l'école inclusive.

Ce dernier nous a été présenté comme un succès de l'institution et de ses personnels, reposant principalement sur un investissement budgétaire de 3,5 milliards d'euros l'an dernier, tous dispositifs confondus, dont des recrutements importants d'AESH.

Mais le ministère a cependant été contraint de reconnaître certaines failles, car des problèmes persistent, notamment l'explosion des notifications MDPH, les temps incomplets et la difficulté à articuler le scolaire et le médico-social a aussi été soulignée. Accueillir dans une classe plusieurs adultes accompagnant des élèves en situation de handicap n'est pas simple. Et la situation n'est pas meilleure lorsque ces élèves manquent d'accompagnants...

Suite à cette première rencontre, des groupes de travail ou débats devraient suivre sur le processus d'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap et leur orientation. L'articulation entre le médico-social et l'Éducation nationale, le statut des AESH, leurs missions et l'articulation avec le périscolaire...

Pour le SNALC, les graves dysfonctionnements de l'école inclusive proviennent, faute d'une réflexion menée en amont, d'une mauvaise gestion de la massification de l'inclusion, en raison d'économies budgétaires, via entre autres la fermeture de structures spécialisées comme les IME.

Il faut trouver des solutions à la souffrance au travail et à l'absence de reconnaissance de la compensation du handicap (financièrement ou en termes de taille des classes, de temps libéré...) de tous les personnels.

D'autant plus qu'on assiste actuellement à une radicalisation des positions du côté des associations de parents d'élèves comme du côté des personnels de l'Éducation nationale.

Le SNALC demande donc que cette première réunion soit urgemment suivie de l'instauration d'une structure de dialogue entre tous les acteurs de l'école inclusive. ■

(1) Le compte rendu de cette audience est disponible sur le site du SNALC : <https://snalc.fr/ecole-inclusive-audience-du-25-octobre-2022/>



© iStock - onealivie et

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le SNALC participe à la consultation des organisations syndicales représentatives, par Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, sur la voie professionnelle :

- ▶ État des lieux de la Voie Professionnelle
- ▶ Transformation de la Voie Professionnelle – Un premier bilan
- ▶ La diversité des formations suivies par les bacheliers professionnels : opportunités, difficultés et leviers – Les leviers pour renforcer l'accès des bacheliers professionnels en STS – Le rôle des régions – La carte des formations et orientation – L'exemple de la Nouvelle Aquitaine
- ▶ La préparation de l'orientation et le travail sur le projet de l'élève – Le module de préparation à la poursuite d'études. La place de l'entreprise dans la poursuite d'études de l'élève.

Retrouvez sur le site du SNALC les comptes rendus des groupes de travail :

<https://snalc.fr/reforme-de-la-voie-pro-comptes-rendus-des-groupes-de-travail/>. ■

L'INTERSYNDICALE MOBILISÉE À TOUS LES NIVEAUX CONTRE LE PROJET DE RÉFORME



<https://snalc.fr/lintersyndicale-mobilisee-a-tous-les-niveaux-contre-le-projet-de-reforme-des-lp/>. ■



EPS : « IL NE FAUT PAS POLITISER LE SPORT »

Par **Laurent BONNIN**,
Secrétaire national du SNALC chargé de l'EPS

Récemment interrogé sur sa présence à la coupe de monde de football au Qatar, E. Macron a déclaré : « Je pense qu'il ne faut pas politiser le sport ». Cette déclaration est pour le moins stupéfiante venant d'un chef d'État : le sport à ce niveau est totalement politique.

LE SPORT EST UN ACTE POLITIQUE

Dès son origine, le sport était pratiqué par une élite aristocratique qui affichait ainsi des valeurs distinctives. Être sportif était un marqueur social et politique. Puis le sport s'est démocratisé s'ouvrant aux femmes, aux personnes de couleur et au plus grand nombre. Les quatre médailles d'or de Jesse Owens en 1936 aux JO de Berlin puis celles en 1968, aux JO de Mexico, de Tommie Smith, au poing noir levé, de Colette Besson sont des faits politiques qui ont transformé les mentalités, les lois et l'histoire contribuant des années plus tard à l'accès au pouvoir de Barack Obama ou d'Edith Cresson.

De même, poser un genou au sol pour des équipes, grimper sans hijab comme l'ira-

nienne Elnaz Rekabi ou décorer des sportifs à l'Élysée sont des actes politiques.

LE SPORT EST UN OBJET POLITIQUE

La démonstration n'est plus à faire depuis 1936 où les JO de Berlin ont été conçus comme une vitrine du pouvoir du III^e Reich. Cet effet de politicwashing est particulièrement recherché par les régimes autoritaires soucieux de redorer leur image internationale. Les JO de Moscou, de Sotchi, de Pékin, les coupes du monde de football en Italie (1934), en Argentine (1978), en Russie (2018) ou aujourd'hui au Qatar relèvent du même procédé, pleinement politique.

Politiser le sport n'est donc pas une ineptie mais une inhérence. Prétendre le contraire s'agissant de la coupe du monde au Qatar a pour seul but de préserver de la critique un éminent partenaire économique. Au contraire, cet événement doit être pleinement perçu dans tous ses aspects : politiques, écologiques, humanitaires... C'est une des missions des enseignants d'EPS qui ont parmi les 5 grands objectifs de leur discipline celui de « permettre l'accès à un patrimoine culturel dans lequel l'élève peut se situer en tant que pratiquant mais aussi spectateur ou critique ». ■



CIRCULAIRE LAÏCITÉ : UNE « EXTENSION DU DOMAINE DE LA LUTTE » ?

Par **Solange DE JÉSUS**, présidente du SNALC de Nancy-Metz

La circulaire relative au plan laïcité dans les écoles et les établissements scolaires du 9.11.2022¹ a pour but affiché de répondre à la recrudescence des atteintes à la laïcité. Elle s'articule autour de 4 axes : les sanctions, le renforcement de la protection et du soutien aux personnels, l'appui aux personnels de direction et leur formation.

Rappelons en préambule la valeur juridique de la circulaire qui est inférieure à la loi – ici prévaut celle du 15.03.2004 – et ne peut dire autre chose.

L'axe n°4 met l'accent sur la formation accrue des personnels de direction, « demandeurs d'indications pour cadrer leur action » – preuve d'une conscience professionnelle teintée d'embarras face à une déficience des réponses apportées par l'EN. Car pointer une fois de plus le besoin de former les

personnels ne revient-il pas à laisser croire à une potentielle insuffisance de compétences alors qu'est à l'œuvre en réalité le prosélytisme religieux (en l'occurrence, l'islamisme politique) ? Deux ans après la mort de Samuel Paty, suivie de la campagne LAVR², comment imaginer que les personnels de direction puissent encore méconnaître les procédures ?

Les annexes, agrémentées d'exemples concrets, comportent des « fiches réflexes » : quelque louable que soit la démarche visant à « sécuriser » les personnels, cette terminologie induisant une (ré)action rapide est en contradiction avec la difficulté que posent certaines situations qui nécessitent plus de réflexion que de réflexe proprement dit. Elle donne l'illusion de l'évidence des mesures à appliquer tout en obligeant parfois les CE à des analyses subjectives et donc

complexes de cas, où il leur faut apprécier si le « comportement » de l'élève (tel le port de tenue à connotation religieuse) révèle une *intention* d'enfreindre la laïcité. Or, la notion floue d'intentionnalité rend les manquements « difficiles à qualifier » [sic !]

Si la circulaire a le mérite d'inciter à la vigilance, comme la publication mensuelle des chiffres des infractions, la communication doit s'assortir d'une fermeté inébranlable. L'heure est grave, et les « inquiétudes », fondées. C'est pourquoi le SNALC demande au ministre un soutien inconditionnel envers les personnels, trop souvent seuls dans le domaine de la lutte. ■



© iStock - Atyspek

(1) BO n°42 du 10.11.2022 ; (2) Voir le dossier du SNALC sur la question, rubrique « laïcité », et notamment les articles suivants : <https://snalc.fr/16-octobre-2020-samuel-paty-et-maintenant/> ; <https://snalc.fr/le-carre-regalien-pour-informer-et-protger/> ; <https://snalc.fr/formation-a-la-laicite-circulez-il-ny-a-rien-a-voir/>

« EFFORT MASSIF DE PURIFICATION DE L'AIR DANS NOS ÉCOLES » : DU VENT !

Par **SNALC STRASBOURG**

16 avril 2022, déclaration du candidat Emmanuel Macron : « J'annonce que si les français me font confiance à nouveau, nous lancerons immédiatement un effort massif de purification de l'air dans nos écoles, nos hôpitaux, nos maisons de retraite, et dans tous les bâtiments publics ! »

Près de huit mois après la déclaration du président, « l'effort massif » semble bien maigre : en France, depuis le début de la pandémie de Covid-19, le montant de l'investissement pour la qualité de l'air intérieur dans les écoles s'élève à 1,5 euros¹ par habitant ; au Pays-Bas, il s'élève à ... 21 euros !

Une exception en Europe ? Regardons outre-Rhin : le gouvernement fédéral allemand

prévoit 632 millions d'euros – et uniquement pour des purificateurs d'air – soit 8 euros par habitant.

Et, comme le notait le SNALC l'année dernière², c'est dès 2020 que les Länder (états régionaux) ont investi pour améliorer l'air dans les écoles. Ainsi, le Bade-Wurtemberg a alloué 70 millions d'euros pour les purificateurs d'air et les détecteurs de CO₂. Comparons avec « l'effort massif » fourni par la France : en mai 2022, le budget dédié aux détecteurs de CO₂ est évalué entre 20 et 80 millions d'euros³ ; proportionnellement au nombre d'élèves, ce budget est entre 40 et 10 fois inférieur à ce qu'a investi l'Irlande. De plus, aucune aide n'est disponible pour les purificateurs d'air, alors que dans plus de 90 % d'entre elles⁴ les seuils fixés par l'OMS pour la concentration en particules fines sont dépassés.

Pourquoi ce retard ? Souvenons-nous du déni

qui a régné pendant des mois rue de Grenelle et à Ibiza : « Les enseignants font partie des catégories professionnelles les moins contaminées », affirmait encore J.-M. Blanquer en janvier de cette année.

Or, on savait déjà, au moins depuis février 2021, que les enseignants, au contraire, figurent parmi les professions les plus à risques de contracter le coronavirus⁵ ; on constate aujourd'hui qu'en dehors du cas des soignants, c'est parmi les enseignants que la prévalence de Covid long est la plus importante⁶.

On épargnera au lecteur un jeu de mots sur les responsables politiques qui brassent de l'air mais, pour le SNALC, le problème de l'insuffisance de l'aération dans nos établissements, constat établi de longue date⁷, exige enfin des mesures concrètes, pas de simples formules politiciennes. Même si certaines emportent l'adhésion : « Ce qu'il faut, c'est un souffle nouveau ! », déclarait le candidat Emmanuel Macron, le 12 juillet 2016. On ne le lui fait pas dire. ■

(1) https://nousaerons.fr/documents/nousaerons_politiques_publicques_investissement.pdf ; (2) <https://snalc-strasbourg.fr/ppm/> ; (3) <https://www.lejdd.fr/Societe/covid-scientifiques-et-parents-de-leves-demandent-un-effort-sur-la-purification-de-lair-dans-les-ecoles-4112785> ; (4) <https://www.oqai.fr/campagnes/campagne-nationale-ecoles-n01> ; (5) <https://www.ndm.ox.ac.uk/covid-19/covid-19-infection-survey/results/results-longer-articles-and-adhoc-publications-from-ons> ; (6) <https://www.tes.com/magazine/news/general/long-covid-rising-fastest-teaching-and-education-staff> ; (7) <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/pollution-et-sante/air/documents/article/renouvellement-de-l-air-insuffisant-dans-les-ecoles-un-constat-etabli-de-longue-date>

N'AJOUTEZ PAS L'INSULTE...

Par **Sébastien VIELLE**,
secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

Le ministre a (un peu) dessiné les contours du pacte qu'il entend proposer aux professeurs. D'aucuns décelaient dans ses dernières prises de parole une certaine méconnaissance des réalités du métier d'enseignant. Désormais, ils peuvent se sentir insultés.

Face à son micro, alors qu'on vient de lui signifier que les professeurs travaillent 43 heures par semaine, le ministre de l'Éducation nationale semble, à grands renforts de gestes, se débattre avec ses mots pour défendre le pacte à venir.

Il commence par répondre qu'il sait que nous travaillons beaucoup et ajoute que certaines missions rémunérées en « Indemnités pour missions particulières » (IMP) feront partie du fameux pacte. Sachant qu'il s'agit principalement de coordination, de missions de référents au sein de l'établissement, on en vient à se demander si, pour rester coordonnateur de discipline ou pour s'occuper du décrochage scolaire, du numérique dans son établissement, il faudra signer un bout de papier nous engageant à vie à accepter des tâches supplémentaires.

On se dit aussi que le ministre occulte voire ignore complètement une partie non négligeable d'entre nous. En effet, les professeurs des écoles n'ont pas d'IMP, jusqu'à preuve du contraire. Mais là n'est pas le pire.

Le ministre ajoute que la charge de travail n'est pas la même selon le moment de la carrière et, tombant dans le cliché le plus éculé du monde, il conclut qu'un professeur expérimenté a « en réserve des cours. »

L'image d'Épinal du vieux professeur avec ses feuilles jaunies par le temps est donc lâchée.

À l'ignorance viennent s'ajouter le mépris et, serait-on tenté de dire, l'insulte.

Alors que la DEPP, organe du ministère, a récemment montré combien les professeurs travaillent dur, un poncif qui fleure bon le café du commerce permet de balayer notre implication du revers de la main pour prétendre nous en faire faire encore plus.

Que sera-ce la prochaine fois ? Peut-être la notation de copies via le lancer dans les escaliers ?...

Nous avons hâte. ■



© iStock - koldunova - vectrplust

INNOVATION : LE MINISTÈRE N'A HONTE DE RIEN

Le SNALC dénonce avec force la mise en place programmée d'une « indemnité pour mission d'innovation pédagogique » (sic) au 1^{er} janvier 2023.

Non content d'avoir osé, sans honte, se référer au Conseil National de la Résistance pour mettre en place son conseil national de la refondation, voici que le gouvernement propose désormais de rémunérer (au lance-pierre) les enseignants qui s'inscriraient dans la démarche. En gros, il essaye d'acheter les collègues pour pouvoir se vanter de la réussite de son « fonds d'innovation ».

Le SNALC rappelle que l'innovation pédagogique n'a pas en soi de valeur supérieure à la non-innovation, et qu'il relève de la liberté

pédagogique de chaque collègue de choisir les méthodes qui lui paraissent les plus adaptées. Soudoyer des enseignants pour les pousser à « innover » est éthiquement problématique, et consacrer l'innovation comme étant une mission permettant d'attribuer une valeur supérieure à un collègue par rapport à ses pairs est professionnellement indéfendable.

Le SNALC revendique que l'ensemble du budget consacré à cette mascarade soit reversé pour permettre un rattrapage salarial pour tous les collègues. Il demande l'abandon immédiat de ce projet d'indemnité. ■

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC
Paris, le 5 décembre 2022

REVALORISATION DES ENSEIGNANTS, CPE, PSY-EN : CONCERTATION 2023

Après des années de déni des pouvoirs publics et des médias, plus personne ne conteste désormais la faiblesse des rémunérations des enseignants. Il est temps de prendre des mesures concrètes pour rémunérer correctement les personnels, garantie indispensable de la qualité de notre école. Or, ce n'est pas en proposant un « pacte » — donc des tâches supplémentaires — en échange d'une pseudo-revalorisation de leur traitement que ce gouvernement parviendra à rendre leur attractivité à nos métiers. Le SNALC réclame depuis plusieurs années un véritable rattrapage salarial, sans contrepartie.

En tant qu'organisation syndicale représentative, le SNALC participe aux réunions de « concertation » 2022-2023 sur la revalorisation des enseignants, CPE, Psy-EN. Nous publions sur notre site en libre accès les comptes rendus de chaque réunion, en toute transparence :

<https://snalc.fr/revalorisation-des-enseignants-concertation-2023/> ■

ENQUÊTE À L'UPEC : UNE PROMOTION LOCALE NON TRANSPARENTE ET NON MÉRITOCRATIQUE

Par **Philippe JOURDAN**, professeur des universités, et **Jean-Claude PACITTO**, Maître de conférences HDR, responsables nationaux SNALC Enseignement supérieur

Recrutement et promotion sont des sujets souvent brûlants à l'université. Ils alimentent d'autant plus les débats que les études quantitatives sont rares sur ces thèmes. Conscient de ce fait, le SNALC UPEC a décidé de lancer une enquête sur la promotion locale à l'université Paris Est.

Bien entendu les règles de la représentativité nous interdisent de généraliser les résultats, mais on peut émettre l'hypothèse que les problèmes rencontrés à l'UPEC le sont aussi dans d'autres universités, les facteurs de contingence étant, somme toute, limités.

CONTEXTE

L'étude sur la **politique de promotion locale de l'université Paris-Est Créteil** a été menée fin 2022. Le questionnaire en ligne a été adressé à l'ensemble des personnels de l'université. 233 réponses ont été enregistrées sur 2240 inscrits dans la base de sondage, soit un taux de réponse de 10.4%.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Près d'un enseignant sur deux n'a jamais reçu de promotion locale, un

peu moins pour les personnels non-enseignants (44%).

La gestion administrative est dans l'ensemble mieux évaluée que la gestion RH proprement dite (évaluation et décision). Si les personnels jugent plutôt transparentes les procédures relatives au dépôt des dossiers et les processus d'évaluation en amont de la promotion, ils sont beaucoup plus sévères lorsqu'il



s'agit d'évaluer la phase aval (évaluation, décision et débriefing des personnels) : **45% jugent les procédures d'évaluation interne opaques, 50% dénoncent la même opacité dans les règles d'évaluation appliquées et 54% pointent le manque de transparence qu'entraîne l'absence de débriefing.**

Ce **manque de transparence** interroge les personnels et impacte lourdement le jugement global qu'ils portent sur la politique de promotion locale. Sur une échelle de 1 à 7 les moyennes observées sont toutes inférieures à 3,50 au total de l'échantillon. **43% des personnels de l'université jugent la politique de promotion non méritocratique.** Au défaut de transparence et de méritocratie, dénoncé par une forte majorité, se surajoute un autre problème : celui de **l'insuffisance des promotions** proposées. Or la rareté de la ressource, que renforce l'opacité des stratégies pour l'obtenir favorisent les « insiders » : **pour 41% des personnels interrogés, l'opacité relève d'une stratégie intentionnelle.**

Fort logiquement, le manque de promotion et la suspicion à l'égard de la politique de promotion locale de l'UPEC impactent la **motivation au travail** : **38% des personnels établissent un lien direct entre l'absence de promotion et leur démotivation au travail.**

Cette opacité favorise un climat de défiance très préoccupant : ils ne sont au fond que **4% à faire tout à fait confiance ou confiance** aux organismes en charge de la politique de promotion locale à l'UPEC, contre **38%** qui pensent le contraire. ■

L'enquête du SNALC : https://snalc.fr/wp-content/uploads/SNALC_ENQUETE_PROMOTIONS_UNIVERSITE.pdf

NE L'OUBLIEZ PAS !

10 nov.
2022

Au BOEN n° 42 du 10 novembre 2022

- Affectation des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon – rentrée scolaire 2023 : Saisie des candidatures et des vœux sur SIAT du 3 au 17 janvier 2023 à 17 heures, heure de Paris.

24 nov.
2022

Au BOEN n° 44 du 24 novembre 2022

- Calendrier et modalités de constitution des dossiers pour les campagnes 2023 d'avancement de grade et de corps des personnels du second degré (professeurs de chaires supérieures, professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'éducation physique et sportive, conseillers principaux d'éducation (CPE), psychologues de l'Éducation nationale (Psy-EN), professeurs d'enseignement général de collège, chargés d'enseignement de l'éducation physique et sportive et adjoints d'enseignement).

24 nov.
2022

Au BOEN n° 42 du 24 novembre 2022

- Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degré, des CPE et des Psy-EN relevant du ministère chargée de l'Éducation nationale – rentrée 2023 : Saisie des candidatures en ligne dans l'application Pégase du 2 au 30 janvier 2023 inclus.

TITULARISATION DES AESH : LE MINISTRE DÉRAPE

Par **Danielle ARNAUD**, secrétaire nationale du SNALC chargée des contractuels

Mardi 22 novembre, lors de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale⁽¹⁾, non seulement notre ministre s'est montré extrêmement agacé par l'interpellation d'une députée de la NUPES, mais plus inquiétant encore, ses propos ont pu être perçus comme reflétant soit une extraordinaire mauvaise foi, soit une absence totale de connaissance des profils et conditions d'emploi des AESH.

En effet, Madame Nadège ABOMANGOLI, rapporteur de la proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH⁽²⁾ demandait au ministre de cesser de voir les AESH comme des femmes à tout faire. Créer un corps de fonctionnaires pour ces personnels qui remplissent une fonction essentielle, pérenne et exigeant des compétences spécifiques est plus que légitime. Comment prétendre développer l'école inclusive si les agents publics qui sont en première ligne ont des



© iStock - malraipao

conditions d'emploi et de travail extrêmement précaires (temps incomplets, salaires indigents, manque de formation, cumul d'activités, essor des AESH privés...) ? Après avoir ironisé sur le goût et l'apparence du progrès de la proposition de loi, le ministre a affirmé qu'actuellement 80% des AESH n'étaient pas titulaires du baccalauréat et que beaucoup d'entre

eux n'avaient pas la nationalité française.

Or, ces deux conditions sont nécessaires pour devenir fonctionnaire de catégorie B. La donnée sur la proportion de bacheliers est fautive, au moins 84% des AESH ont le bac (données ministérielles - février 2020). De plus, les deux obstacles énumérés peuvent être levés.

Enfin, toujours selon Pap Ndiaye, le ministère favoriserait le passage en CDI après trois ans d'exercice, avec des formations en appui. Là encore, à la date du 22 novembre 2022, ces deux allégations sont mensongères !

Le SNALC s'insurge contre le caractère grotesque et révoltant de la prestation du ministre. ■

(1) <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2022-2023/deuxieme-seance-du-mardi-22-novembre-2022> ;

(2) Un article sur cette proposition de loi est disponible sur le site du SNALC : <https://snalc.fr/aesh-corps-de-fonctionnaires-cr-20221109/>

PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES : ON ABUSE ET ON DÉABUSE

Par **Véronique MOUHOT**, SNALC premier degré

La dernière réforme de la formation initiale a repoussé le CRPE en fin de master, accentuant le manque d'attractivité du professorat des écoles, mais également le taux de désenchantement.

Selon que l'on soit titulaire d'un master MEEF ou pas, la donne n'est pas la même durant l'année de stage et nos PES s'aperçoivent rapidement des avantages que cela représente pour notre ministère.

DES OBLIGATIONS ET DES RESPONSABILITÉS DIFFÉRENTES SELON LE MASTER

Les PES titulaires d'un master MEEF sont en charge d'une classe 100% du temps et en ont l'entière responsabilité. À ce titre, ils ont les mêmes obligations réglementaires de service (ORS) qu'un PE titulaire : 24h d'enseignement et 108 heures.

Les PES titulaires d'un master non MEEF, quant

à eux, ne sont en responsabilité d'une classe qu'à mi-temps, l'autre partie du temps scolaire étant dévolue à de la formation. Concernant les ORS, ils ne doivent suivre que la moitié des 108 heures, soit 54 heures.

DES « MOYENS D'ENSEIGNEMENTS » PEU RÉCOMPENSÉS

Le temps de formation initiale des PES master MEEF (défini dans l'arrêté du 4 février 2022⁽¹⁾) est généralement réduit (10 jours) et positionné en dehors du temps de classe : mercredis, vacances scolaires, etc. faute de moyens de remplacements. Comme « le crédit de jours de formation donne lieu à allègement du service d'enseignement du stagiaire », des PES peuvent bénéficier d'une déduction de leurs 108 heures. Cependant, mis à part les APC, il n'y a aucun service d'enseignement sur les 108 heures.

Au final, les PES master MEEF sont « utilisés » comme des PE titulaires, à cette exception près : si leur formation est positionnée sur des vacances scolaires, elle ne sera ni soumise à

accord, ni ne donnera droit à allocation⁽²⁾ car leur formation est « initiale » et non « continue ».

Lors du CTMEN du 15 décembre 2021, le SNALC n'avait pas applaudi des deux mains l'augmentation des « moyens d'enseignements » due au passage de stagiaires à temps plein devant élèves (master MEEF). Pour le SNALC, mettre des PES à temps plein devant élèves constitue une sérieuse dégradation des conditions d'entrée dans le métier, pour des motifs purement comptables. ■



© iStock - JackF

(1) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045181098> ; (2) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039061144/>



© Pixels - maggywerth

L'ALIGNEMENT DES RETRAITES DU PUBLIC SUR CELLES DU PRIVÉ

Par **Frédéric ELEUCHE**, secrétaire national du SNALC chargé des personnels ATSS et des retraites

Le projet de réforme des retraites suspendu le 20 mars 2020 avait suscité une colère d'autant plus vive dans l'Éducation nationale que plusieurs catégories de fonctionnaires avaient calculé d'énormes diminutions du montant des pensions, en particulier chez les professeurs des écoles. Souvenez-vous qu'il s'agissait de fusionner le système des pensions du public et du privé dans une énorme réforme « systémique » par points.

Or, comme la présidence a confirmé le retour d'une réforme qui sera discutée à partir de janvier 2023, on assiste à l'émergence d'hypothèses variées, dont on nous assure qu'elles seraient « paramétriques » et surtout pas systémiques. Mais cela n'empêche pas la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) de préparer des calculs fondés cette fois sur l'alignement des retraites du public sur celles du privé. En clair, au lieu d'établir les calculs sur les traitements indiciaires des six derniers mois, on les établirait sur les 25 meilleures années.

La DREES¹ prend comme exemple les fonctionnaires nés en 1958 (qui auront donc 64 ans en 2022) qui seraient, d'après elle, nettement bénéficiaires si l'on retenait leurs

25 meilleures années. Elle reconnaît néanmoins qu'il y aurait des gagnants et des perdants...

« Pas moins de 35% des salariés du public bénéficieraient d'une hausse de 10% de leurs pensions au regard des règles actuelles. Mais, pour 13%, la baisse serait de 10%. Dans l'ensemble, une réforme de ce type bénéficierait aux revenus moyens, mais dans le haut de la distribution des revenus, les salariés seraient en majorité perdants » Et parmi les perdants, la DREES reconnaît que seraient surtout perdants les fonctionnaires de l'Éducation nationale. On n'en doutait pas !

Et comme une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, l'étude admet pour finir que l'application d'une telle mesure nécessiterait des cotisations plus élevées : 28 % de cotisations en plus ! Qu'on se le dise...

Pour le SNALC, les spécialistes de ce genre d'études négligent trop la spécificité de nos métiers, marquée par des traitements inférieurs à la moyenne européenne et par des indemnités – quand elles existent – dues à du travail supplémentaire, et non pas par des « primes » comme l'écrit à tort la DREES. ■

(1) <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/les-dossiers-de-la-drees/retraite-regles-de-la-fonction-publique>

TEMPS PARTIEL OU TEMPS COMPLET POUR CRÉER UNE MICRO-ENTREPRISE ?

Par **Frédéric ÉLEUCHE**, secrétaire national du SNALC chargé des personnels BIATSS et responsable du secteur Retraite

Beaucoup de nos collègues souhaitent créer une micro-entreprise. Ils peuvent le faire à condition, leur dit-on, de demander et d'obtenir l'autorisation de travailler à temps partiel. C'est ce qu'a répondu un recteur à un professeur qui voulait vendre des bijoux qu'il fabriquait lui-même.

Mais notre collègue a attaqué la décision devant le tribunal administratif et vient d'obtenir satisfaction. Il s'est appuyé sur le titre IV de l'article 25 septies et des articles 10 et 11 du décret du 30 janvier 2020, alors que le recteur se fondait sur son titre III.

En effet, l'article 11 dudit décret dispose que la vente de biens produits personnellement par l'agent constitue l'une des activités accessoires autorisées, dans le cadre d'une micro-entreprise. Pour cette activité et par dérogation, une affiliation obligatoire au régime des travailleurs indépendants est prévue à l'article L. 637 du code de la sécurité sociale.

Il s'ensuit que le recteur a commis une erreur de droit : sa décision a donc été annulée. ■



© iStock - GrandLab

EN SAVOIR PLUS SUR LE CUMUL D'ACTIVITÉS :

Demander un cumul d'activités dans l'Éducation nationale : méthode en 3 étapes.
par **Béatrice Barennes**, secteur SNALC Communication
<https://snalc.fr/cumul-dactivites/>

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX - MARSEILLE Mme Dany COURTE	SNALC - Sébastien LECOURTIER, Les terrasses de l'Adroit, Bât A N 380, Rue Reine des Alpes, 04400 BARCELONNETTE snalc-aix-marseille@snalc.fr - http://www.snalc.org/ - 06 83 51 36 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Philippe TREPAGNE	SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES - snalc-amiens@snalc.fr - https://snalc-amiens.fr/ - 03 22 47 48 29
BESANCON M. Sébastien VIEILLE	SNALC - 31 rue de Bavans, 25113 SAINTE-MARIE snalc-besancon@snalc.fr - https://snalc-besancon.fr/ - 06 61 91 30 49
BORDEAUX Mme Cécile DIENER-FROELICHER	SNALC - SNALC, 11 rue Paul-André Noubel, 33140 VILLENAVE D'ORNON snalc-bordeaux@snalc.fr - snalcbordeaux.fr - 06.87.45.70.36 (Cécile DIENER-FROELICHER) - 06 70 77 19 93 (Alexandre DIENER-FROELICHER)
CLERMONT FERRAND M. Olivier TÔN THÁT	SNALC - Rue du Vieux Pavé - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT snalc-clermont@snalc.fr - 09 84 46 65 29 - 06 75 94 22 16 - https://snalc-clermont.fr/
CORSE M. Lucien BARBOLOSI	SNALC - Palais Grandval, 11 Cours Général Leclerc, 20000 AJACCIO - snalc-corse@snalc.fr - 06 80 32 26 55
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 CRÉTEIL - BP 629 - 4 rue de Trévisse - 75421 PARIS CEDEX 09 snalc-creteil@snalc.fr - https://snalc-creteil.fr/ - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : mutation-creteil@snalc.fr
DIJON M. Maxime REPPERT	SNALC - Maxime REPPERT, 1 rue de la Bouzaize, 21200 BEAUNE snalc-dijon@snalc.fr - https://snalc-dijon.fr/ - 06 60 96 07 25 (Maxime REPPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDENET)
GRENOBLE Mme Anne MUGNIER	SNALC - Anne MUGNIER - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER snalc-grenoble@snalc.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Anne MUGNIER) - 07 50 84 62 64 (Bernard LÉVY)
LA RÉUNION - MAYOTTE M. Guillaume LEFÈVRE	SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 02 62 21 37 57 - 06 92 611 646 - snalc-reunion@snalc.fr - www.snalc-reunion.com
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN - snalc-lille@snalc.fr - http://snalc.lille.free.fr - 09 79 18 16 33 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC snalc-limoges@snalc.fr - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE snalc-lyon@snalc.fr - https://snalc-lyon.fr/ - 06 32 06 58 03
MONTPELLIER M. Karim EL OUARTI	SNALC - 37 ter rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN - snalc-montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 Vice-présidente : Jessica BOYER - vp-montpellier@snalc.fr - 06 13 41 18 31
NANCY - METZ Mme Solange DE JÉSUS	SNALC - 3 avenue du XX^{ème} Corps, 54000 NANCY - snalc-nancymetz@snalc.fr - https://snalc-nancymetz.fr/ - 03 83 36 42 02 - 07 88 32 35 64
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES snalc-nantes@snalc.fr - https://snalc-nantes.fr/ - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU - secretaire-nantes@snalc.fr
NICE Mme Dany COURTE	SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES snalc-nice@snalc.fr - www.snalcnice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc-83@snalc.fr
NORMANDIE M. Nicolas RAT-GIRAULT	SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS - snalc-normandie@snalc.fr - https://snalc-normandie.fr/ - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - secretaire-normandie@snalc.fr - 06 88 68 39 33
ORLÉANS - TOURS M. François TESSIER	SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON - snalc-orleanstours@snalc.fr - https://snalc-orleanstours.fr/ - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris - 30 rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS - snalc-paris@snalc.fr - https://snalcparis.org/ Président : Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne LELOUP - 06 59 96 92 41
POITIERS M. Toufic KAYAL	SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR snalc-poitiers@snalc.fr - https://snalc-poitiers.fr/ - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
REIMS Mme Eugénie DE ZUTTER	SNALC - 59 D rue de Bezannes, 51100 REIMS - snalc-reims@snalc.fr - https://snalc-champagne.fr/ - Ardennes : 06 66 33 42 70 - Aube : 06 10 79 39 88 - Haute-Marne : 06 32 93 98 45 - Marne : 06 67 62 91 21
RENNES Mme Isabelle PIERRON	SNALC - 1 rue Jean Grenier, 22300 LANNION - snalc-rennes@snalc.fr - www.snalcrennes.org - 07 65 26 17 54
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG snalc-strasbourg@snalc.fr - https://snalc-strasbourg.fr/ - 07 81 00 85 69 - 06 41 22 81 23
TOULOUSE M. Pierre VAN OMMESLAEGHE	SNALC - 23 avenue du 14^e Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE snalc-toulouse@snalc.fr - https://snalctoulouse.com/ - 05 61 13 20 78
VERSAILLES M. Frédéric SEITZ	SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES snalc-versailles@snalc.fr - http://www.snalc-versailles.fr/ - 01 39 51 82 99 - 06 95 16 17 92
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	SNALC DETOM - 4 rue de Trévisse - BP 629 - 75421 PARIS CEDEX 09 - detom@snalc.fr - http://snalc-detom.fr/ - 07 81 00 85 69 - 06 41 22 81 23

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est *indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, professionnelle ou idéologique.* »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

BULLETIN D'ADHÉSION

snalc
de l'école au supérieur

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral
(3 chèques max.) à SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75421 PARIS CEDEX 09

Les paiements par **CB, virement** ou **prélèvements mensualisés**
sont sur **www.snalc.fr**

Académie actuelle :

Si mutation au mouvement inter, académie obtenue :

Adhésion Renouvellement M. Mme

NOM D'USAGE :

Nom de naissance :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

CP : / / / /

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

Courriel :

Conjoint adhérent ? : M. Mme

Discipline :

CORPS (Certifié, etc.) :

GRADE : Classe normale Hors-Classe Classe exceptionnelle

Échelon : Depuis le / /

Stagiaire TZR CPGE PRAG PRCE STS DIR. ÉCOLE
 Sect. Int. DDFPT INSPE CNED GRETA Handicap (RQTH)
 Temps complet Mi-temps Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case) :

Code établissement :

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée
par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier,
cochez la case :

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC
dans mon établissement (S1)

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. **La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).**

Je joins un règlement
d'un montant total de :
(voir au verso) par chèque
à l'ordre du SNALC.

€

Date et Signature (indispensables) :

CHOISIR LE SNALC

REPRÉSENTATIF pour TOUS les personnels de l'Éducation nationale : professeurs des écoles et du 2nd degré, personnels administratifs, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED... **Le SNALC siège au Comité technique ministériel (CTM) et vous assiste dans vos recours**, dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps.

PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). **Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État**, contrairement aux cinq autres organisations représentatives (snalc.fr/subventions-ou-independance/), ce qui ne l'empêche pas d'être ...

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'E.N. : comparons...

COTIS	P.E./PEPS/CPE/PLP		CERTIFIÉS		AGRÉGÉS	
	MOY.	CI.N	HCI/Exc	CI.N	HCI/Exc	CI.N
SNALC	82 €	90 €	140 €	245 €	164 €	265 €
FSU	173 €	275 €	187 €	292 €	228 €	339 €
UNSA	191 €	293 €	191 €	293 €	233 €	343 €
F.O	178 €	279 €	178 €	279 €	218 €	329 €
CFDT	188 €	257 €	188 €	257 €	240 €	366 €
CGT	238 €	348 €	238 €	348 €	291 €	410 €

COTISATIONS MOYENNES des six O.S représentatives de l'E.N
(pour le montant précis à régler, voir page suivante)

UNE GESTION RIGOREUSE : le SNALC n'augmente pas ses tarifs **pour la 12^{ème} année consécutive**. Il se bat chaque jour à tous les niveaux pour un meilleur traitement des personnels.

DES AVANTAGES EXCLUSIFS : le SNALC vous offre, **incluses dans l'adhésion**, une assistance juridique et la protection pénale (violences, harcèlement, diffamation) selon le contrat collectif établi avec la Covea - **GMF (valeur 35 €)**... ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires marchands (bouton « Avantages SNALC » sur snalc.fr), et un dispositif **d'assistance à la mobilité professionnelle et aux conditions de travail « mobi-Snalc »**.

CONSTRUCTIF : le SNALC propose, en matière de pédagogie et de gestion des personnels, des projets novateurs pour l'École, le Collège, le Lycée et l'Université (snalc.fr).

MERCI DE VOTRE CONFIANCE



12 ANS SANS AUGMENTATION DE TARIFS

**LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF
LE MOINS CHER
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

	TARIFS PLEINS				
	CLASSE NORMALE				HORS CLASSE
	ECH 1	ECH 2-3	ECH 4-5	ECH 6-11	ET CL. EXC
Professeurs de Chaire supérieure	265 €				
Professeurs Agrégés		110 €	160 €	210 €	265 €
Professeurs Certifiés	stagiaires 0 €* ou 60 €**	100 €	130 €	180 €	245 €
Professeurs des Écoles, PLP, P.EPS, CE.EPS, CPE, PEGC, Psy EN, ATER, SAENES, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires, Universitaires (P.U, M.C, Doctorants etc.), PTP (J&S)		90 € (Outre-mer 125 €)			
Contractuels enseignants, Maîtres auxiliaires, ADJAENES, ATRF, Contrats locaux à l'Étranger, Agents territoriaux	60 €				
AESH, AVS, Assistants d'éducation, Contractuels administratifs	30 € adhésion à vie : vous ne payez qu'une fois.				
Étudiants alternants INSPE M1 / M2	0 €* adhésion offerte, sans engagement (Chèque 0 €).				

STAGIAIRES échelon 1 lauréats des concours

* **EXTERNES : 0 € l'adhésion au SNALC vous est offerte pour un an sans engagement !**

→ rdv sur snalc.fr, bouton Adhérer, cliquez sur « Chèque » et choisissez 0 € comme montant.

** **INTERNES : 60 €** à régler par CB, PRE mensuels, VIR ou CHQ.

Vous pouvez aussi bénéficier de **réductions** (à déterminer à partir des **tarifs pleins** de votre catégorie) :

RAPPEL TARIFS PLEINS	TARIFS RÉDUITS										
	60 €	90 €	100 €	110 €	125 €	130 €	160 €	180 €	210 €	245 €	265 €
Je suis en disponibilité ou en congé parental	30 €										
Je suis à temps partiel (> 50%) ou en congé formation	48 €	72 €	80 €	88 €	107 €	104 €	128 €	144 €	168 €	196 €	212 €
Je suis à mi-temps et/ou je possède une RQTH	36 €	54 €	60 €	66 €	89 €	78 €	96 €	108 €	126 €	147 €	159 €
Je suis CONJOINT d'un adhérent	45 €	67 €	75 €	82 €	102 €	97 €	120 €	135 €	157 €	183 €	198 €
Je suis CONJOINT d'un adhérent et je suis à temps partiel	36 €	54 €	60 €	66 €	89 €	78 €	96 €	108 €	126 €	147 €	159 €
CONJOINT d'un adhérent je suis à mi-temps et/ou en RQTH	27 €	40 €	45 €	49 €	75 €	58 €	72 €	81 €	94 €	110 €	119 €
Je suis retraité(e) ou en CLM/CLD	60 €	90 €	125 €								
CONJOINT d'un adhérent je suis retraité(e) ou en CLM/CLD	45 €	67 €	93 €								

Les adhésions au SNALC comprennent la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur 35 € environ)

Ainsi, une cotisation à 180 € revient à 61 € (après impôts) moins 35 € (GMF) = 26 €
(dans un syndicat sans protection incluse, il faut rajouter le prix de l'assurance choisie aux 61 € !).

C'est pourquoi toute cotisation au SNALC inférieure à 100 € revient en réalité à ... 0 € !!

N'HÉSITEZ PLUS !

snalc.fr - bouton « Adhérer »